

# FFP

SOCIÉTÉ FONCIÈRE,  
FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS - FFP

## DECLARATION DU NOMBRE D' ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE

En application de l'article L. 233-8 II du code de commerce et des articles 221-1 et 223-16 du règlement général de l'AMF

- **Société déclarante :**

- \* Dénomination sociale : **Société Foncière, Financière et de Participations-FFP**
- \* Adresse du siège social : 75 Avenue de la Grande Armée – 75116 Paris
- \* Marché Réglementé (Eurolist) : Compartiment B

- **Nombre d'actions et de droits de vote :**

|  | <b>9 Avril 2010</b> | <b>11 Mai 2010</b> |
|--|---------------------|--------------------|
| <b>Nombre total d'actions</b>                  | 25 159 073          | 25 159 073         |
| <b>Nombre total brut des droits de vote</b>    | 45 681 817          | 45 681 817         |
| <b>Nombre total net des droits de vote (1)</b> | 45 679 417          | 45 679 417         |

(1) Total net = nombre total des droits de vote attachés au nombre total d'actions – actions privées de droit de vote (comme le prévoit le dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général, le nombre total brut de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote).

- **Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux**

Déclaration si dépassement de plus de 2 % du capital ou des droits de vote de la société et chaque fois qu'un seuil de 1 % ou un multiple de ce pourcentage est franchi, à la hausse ou à la baisse.

Paris, le 11 Mai 2010

Thierry Mabile de Poncheville  
Secrétaire Général